



l'indépendance
au service des personnels

21 bis rue A. Orillard - 86000 POITIERS
Tel : 05.49.52.52.83 et 06.60.41.34.85
snudifo86@gmail.com snudifo86.org



FORMATIONS SYNDICALES 2026

« *Connaître ses droits pour les défendre et les reconquérir* »

Ouvert à tous : adhérents et non-adhérents. Vous avez le droit à 12 j/an de formation syndicale.

ATTENTION

INSCRIPTION 1 MOIS AVANT LA DATE

Mardi 24 février – 9h/17h15- Collège de Chauvigny

CONGÉS DROITS ET OBLIGATIONS

Nous reviendrons sur tous les dispositifs de congés et d'autorisation d'absences : maladie ordinaire, accident de travail, CLM, CLD, réadaptation, temps partiels simple et thérapeutiques, maternité, paternité, formations professionnels, compte personnel de formation, solidarité familiales, proche aidant, etc.. et les différents types d'autorisations d'absence.

Vendredi 20 mars – 9h30/16h - Buxerolles UD-FO86

MOUVEMENT DÉPARTEMENTAL

Nous apprendrons à lire la circulaire mouvement, à calculer un barème, à connaître les règles particulières en cas de mesure de carte scolaire et comment défendre sa situation. Un temps sera dédié à l'étude de votre dossier individuel.

Lundi 23 mars - 9h-17h15 - Poitiers

SECU, SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Nous rappellerons l'histoire de la SECU et les conditions de sa création. Nous exposerons aussi le fonctionnement de la SECU et les menaces qui pèsent sur celle-ci.

Nous exposerons les principaux textes qui permettent d'imposer à notre employeur la prise en compte de notre santé et de notre sécurité au travail. Nous reviendrons aussi sur les différents dispositifs (protection fonctionnelle, devoir de notre employeur, RSST, DGI, etc..) ainsi que le fonctionnement des instances depuis la loi Darmanin (F3SCT).

Vendredi 29 mai - 9h30/16h - Buxerolles UD-FO86

MOBILITÉ ET RECONVERSION

Venez vous informer si vous avez des projets : de travail à temps partiel, de disponibilité ou de détachement, de changement d'école, de poste, de département (mutation / permutation), de pays ou de profession, de cumul d'activité, de formation, de rupture conventionnelle, de démission, etc !

Le droit à la formation syndicale (12j/an par salarié) ne doit pas être confondu avec une réunion d'information syndicale (RIS).

Vous conserverez votre salaire, vous conservez intact votre droit à participer à 9h de réunions syndicales (RIS). Votre IEN ne peut pas vous refuser votre participation.

>J'UTILISE MES DROITS, JE M'INSCRIS !<

En cliquant sur ce lien ou :

En scannant le QR Code >>>

Mail : snudifo86@gmail.com

SMS ou tel : 06.60.41.34.85

sur snudifo86.org rubrique formation syndicale



Une fois inscrit(e) télécharger la convocation et le formulaire d'absence à adresser votre IEN un mois avant la date du stage.